



ORDRE DE MALTE
FRANCE



ORDRE DE MALTE
FRANCE

► L'équipe

Directeur : Doris Berdugo
Médecin de rééducation : Docteur Patricia Laurent
Médecin coordinateur : Docteur Bruno Fourier
Médecin généraliste : Docteur Philippe Cramer
Médecin psychiatre : Docteur Nathalie Chaffard
Un chef de service : Valérie Florenson
Responsable des projets de vie : Véronique Jaubert
Infirmier Coordinateur : Kader Bouanani
Cadre Responsable Logistique : Elisabeth Sandjiv
Cadre Responsable technique : Monsieur Azirar

L'équipe pluri-disciplinaire :

Trois ergothérapeutes
Deux psychologues à mi-temps
Une orthophoniste à mi-temps
Deux psychomotriciennes à mi-temps
Une équipe d'infirmières présentes 24H/24
Une équipe d'aides-soignantes et d'aides
médico psychologiques présente 24H/24
Une équipe d'animation
Trois agents techniques
Trois hôtesses d'accueil
Des kinésithérapeutes libéraux assurent la prise en
charge rééducative des résidents

Organisation caritative alliant programmes dans la durée et missions d'urgence en France et à l'international, l'Ordre de Malte France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Portée par les valeurs chrétiennes, sa vocation est d'accueillir et de secourir les plus faibles, sans distinction d'origine ou de religion.

L'Ordre de Malte France mobilise les compétences de 1 700 salariés, essentiellement des professionnels de santé, et de milliers de bénévoles qui s'investissent dans :

- **La Santé** : soin des personnes atteintes de handicaps physiques ou mentaux, d'autisme et des personnes âgées dépendantes (dont Alzheimer).
- **La Solidarité** : accompagnement des personnes en situation de précarité (sans-abri ou en réinsertion) et des personnes déboutées de leur demande de droit d'asile ou retenues dans des Centres de Retention Administrative.
- **Les Secours** : dispositifs de secours de proximité ou missions d'urgence à l'international.
- **Les Formations** : secourisme, métier d'ambulancier et métiers de la santé (programmes pédagogiques déployés en France et à l'international).

À l'international, l'Ordre de Malte France est présent dans 29 pays (maternités, centres de soins, hôpitaux...) et est partenaire des institutions internationales et des services nationaux de santé publique.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter

Maison d'Accueil Spécialisée
Saint Jean de Malte

56-60 rue d'Hautpoul - 75019 Paris
Tél : 01 53 19 21 21 - Fax : 01 53 19 21 01
Email : mas.saintjeandemalte-paris@ordredemaltefrance.org

<http://handicap.ordredemaltefrance.org>

www.ordredemaltefrance.org



► Maison d'Accueil
Spécialisée
Saint Jean de Malte
à Paris

Juillet 2013 - SEI/OSI - © Diego Ravier

Ordre de Malte France, une force au service du plus faible

Bienvenue à la Maison Saint Jean de Malte

La Maison d'Accueil Spécialisée Saint Jean de Malte est située dans le XIX^e arrondissement de Paris, proche de La Villette, entre la Cité des Sciences, la Cité de la Musique et le parc des Buttes Chaumont. L'établissement accueille 76 personnes lourdement handicapées en internat et dispose de deux places en accueil temporaire. L'objectif de la Maison Saint Jean de Malte est de favoriser, autant que possible, le maintien des acquis des personnes accueillies.

► Le projet d'établissement

Véritable lieu de vie pour ses résidents, la Maison Saint Jean de Malte fonde son projet sur trois axes :

1. La qualité des **soins**
2. L'accompagnement à la **vie sociale**
3. La qualité des **prestations hôtelières**

► Les soins

Un médecin coordinateur assure le suivi de chaque résident et est l'interface entre le médecin traitant et les divers spécialistes sollicités en cas de besoin. Il est assisté par un médecin généraliste, intervenant comme lui à temps partiel. Un médecin rééducateur, présent deux jours par semaine, complète le dispositif en prescrivant les prises en charge nécessaires du plateau technique. La préparation des médicaments est effectuée par le personnel infirmier qui en assure la délivrance.

► L'accompagnement à la vie sociale

La prise en charge du résident au sein de la Maison s'articule entre des soins et des temps d'activités culturelles, sportives et de loisirs selon un emploi du temps personnalisé.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) est l'expression d'une projection dans l'avenir des aspirations et des choix de chaque résident. Ce projet est élaboré en concertation avec le résident, son référent et l'équipe pluridisciplinaire. Il est nécessairement évolutif et recouvre différents aspects : vie privée, vie sociale, besoin de soins, d'activités intellectuelles, spirituelles et physiques.

Les activités proposées par la Maison sont nombreuses : théâtre, créativité, informatique, débats politiques, boccia, séances de piscine dans la Maison, conférences, cinéma... Un espace Snoezelen permet aussi de mettre en place des séances de stimulation sensorielle pour réduire les tensions.

Pour toutes ces activités, les bénévoles sont des partenaires privilégiés : ils animent des ateliers et accompagnent les résidents lors des sorties.

► Les prestations hôtelières

La Maison Saint Jean de Malte comprend 52 chambres individuelles et 12 chambres doubles. Elles sont réparties en 7 unités de vie. Les chambres sont décorées mais le résident peut apporter une touche personnelle en ajoutant des objets peu encombrants.



La domotique est présente dans l'ensemble des chambres et apporte une aide importante : commande à infrarouge, portes d'entrée motorisées... Les lits sont tous médicalisés. Les adaptations, notamment pour permettre une plus grande autonomie dans la prise des repas, sont systématiques. La restauration est assurée par un prestataire extérieur. Les menus sont préparés dans le respect de l'hygiène et des équilibres alimentaires.

► Les résidents et leur admission

Pour étudier une demande d'admission, il est nécessaire que le résident ait 18 ans et dispose d'une décision d'orientation en MAS émise par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Les dossiers reçus sont soumis à la Commission d'admission qui se réunit pour statuer sur l'adéquation entre le besoin de prise en charge et d'accompagnement des candidats et la capacité de la Maison à répondre à ce besoin. Une consultation médicale avec les médecins de l'établissement et une visite de la structure sont proposées aux candidats préalablement retenus, pour déterminer l'opportunité d'un séjour d'observation.

► Le financement

Le financement des frais de séjour de chaque résident est assuré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, sous forme de prix de journée auquel vient s'ajouter un forfait journalier, dont le montant est fixé par décret. Ce forfait est à la charge des usagers. Il peut être financé en tout ou partie par une mutuelle ou par la CMU.